

Montréal, le 15 juillet 2021

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité BAL-003-2 relative à la réponse en fréquence et au réglage de la compensation en fréquence (Dossier R-4161-2021)

Maître Cardinal,

Le 30 juin 2021, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Coordonnateur), a déposé une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) visant l'adoption de la norme de fiabilité BAL-003-2 ainsi que de son annexe Québec.

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements (DDR) no 1 que la Régie transmet au Coordonnateur dans le cadre du dossier mentionné en objet.

La Régie note aussi la présence de certains éléments du texte français de la norme BAL-003-2 qui nécessitent une nouvelle validation de la part du Coordonnateur. Elle transmet donc au Coordonnateur le texte de la norme BAL-003-2 où lesdits éléments sont identifiés en jaune.

Vous nous obligeriez en nous transmettant, **au plus tard le 30 juillet 2021 à 12 h**, les réponses à la DDR n^o 1 ainsi que le texte révisé de la norme BAL-003-2 et, le cas échéant, de son annexe Québec.

Veillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl

p. j.